MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

cite contactless technologies•EuroRFID

APPEL A PROJETS

« Pratiques sportives en ville et solutions connectées »

du 31 mars au 5 juin 2022

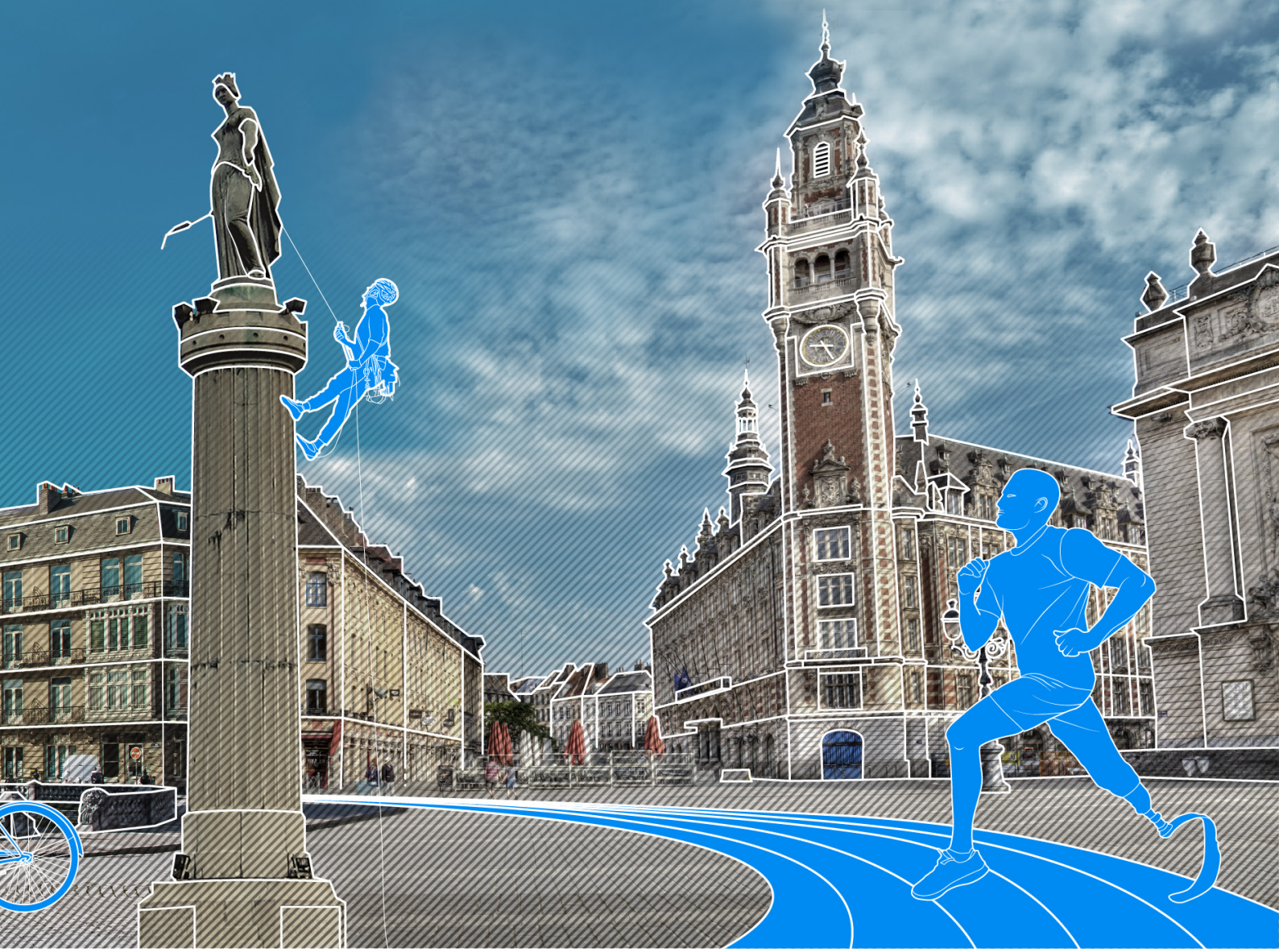

JUST MUTUELLE · bpifrance · Université de Lille · ffse Fédération Française du Sport d'Entreprise Hauts-de-France · INSTITUT DES RENCONTRES DE LA FORM · 20 TERRE DE JEUX 24

APPEL A PROJETS

« Pratiques sportives en ville et solutions connectées »

RÈGLEMENT

Du 31 mars au 5 juin 2022

Contexte

Ces dernières années, **les pratiques sportives évoluent** et se transforment, la pratique autonome, libre ou semi-dirigée s'amplifie.

Le numérique y contribue et prend une **place grandissante** dans la sphère du sport. L'émergence des **objets connectés** et de nouvelles applications permettent de faire découvrir de nouveaux parcours, des exercices adaptés à différents profils ou encore de déployer des outils collaboratifs. On assiste même à la naissance d'avatars ces « doubles » qui permettent de visualiser nos performances ou de les comparer.

Parallèlement, le mouvement sportif (clubs, associations) voit le **nombre** de ses **adhérents baisser** alors qu'il apporte une expertise, favorise le lien social, diffuse les valeurs du sport et dynamise nos communes.

Autre nouvelle tendance mondiale, le **terrain de jeu** est lui aussi redéfini : **la ville** permet à la fois l'exercice physique mais aussi la tenue de rencontres sportives. On parle même de nouvelle gouvernance du sport en ville. Ces dernières mettent en place des politiques d'aménagement de l'espace public pour encourager la pratique sportive ou les mobilités actives, faciliter la réappropriation de l'espace public par chacun, hybrider les usages pour mixer les publics.

Il s'agit de nouvelles évolutions, de nouveaux comportements pour favoriser le sport, mais non suffisantes à en croire les statistiques sur la sédentarité. **95% des Français ont un niveau d'activité physique insuffisant** selon une étude de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire[1] (janvier 2022).

Et si de nouvelles solutions connectées s'appuyaient sur ces nouvelles tendances en replaçant, dans les solutions, de l'humain, des rencontres entre sportifs ou entre pratiquants et acteurs du mouvement sportif, en ajoutant de la collaboration?

Comment les nouvelles technologies peuvent accompagner les nouvelles formes de pratiques sportives ? Comment accompagner la demande des pratiquants ou des sportifs qui s'ignorent ? Comment l'espace public devient l'espace éphémère et renouvelé du sport pour tous dans la ville ? Comment créer, grâce aux technologies émergentes, de nouveaux espaces de sport pour tous qui renvoient à une pratique facile d'accès?

[1] https://www.anses.fr/fr/content/manque-d%E2%80%99activit%C3%A9-physique-et-exc%C3%A8s-de-s%C3%A9dentarit%C3%A9-une-priorit%C3%A9-de-sant%C3%A9-publique

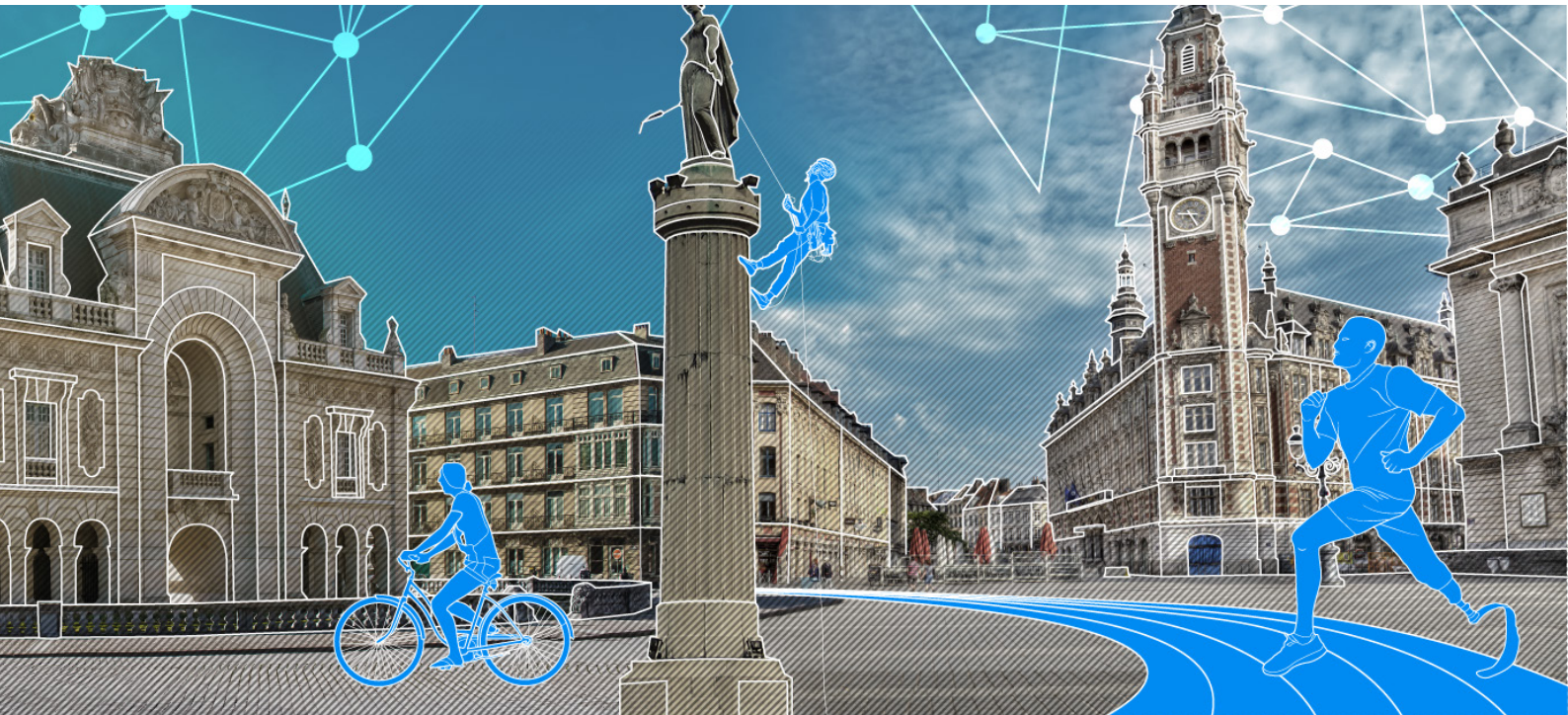

L'enjeu de cet appel à projets sera de faire émerger des solutions ou des outils innovants, capables de favoriser la pratique sportive en ville pour tous, accompagnant ainsi ces nouvelles tendances.

En décloisonnant les sphères du numérique, du sport et de l'aménagement urbain, des réponses peuvent être apportées pour accompagner ces nouveaux phénomènes.

C'est dans cette dynamique que la MEL et le CITC s'associent à BPI France, la FFSE, l'IRFO, la mutuelle JUST et l'Université de Lille pour proposer l'appel à projets Pratiques sportives en ville et solutions connectées.

Cet appel à projets a pour objet de booster l'innovation et les expérimentations sur le territoire, en proposant aux candidats (entreprises, laboratoires, etc.) de tester leurs solutions en conditions réelles auprès d'espaces publics et équipements de la Métropole Européenne de Lille.

Les projets sélectionnés pourront viser, en tant que cibles finales, le grand public, le mouvement sportif (clubs, associations ou fédérations), les collectivités, les entreprises etc.

Critères d'éligibilité

Cet appel à projets s'adresse aux :

- Structures du secteur privé qui exercent une activité en Europe : Porteurs de projets, start-ups, entreprise, associations et clubs sportifs ;
- Structures publiques issues de la recherche académique telles que les universités, les organismes de recherche, les acteurs de l'urbanisme...

Vous pouvez soumettre votre projet seul ou en consortium.

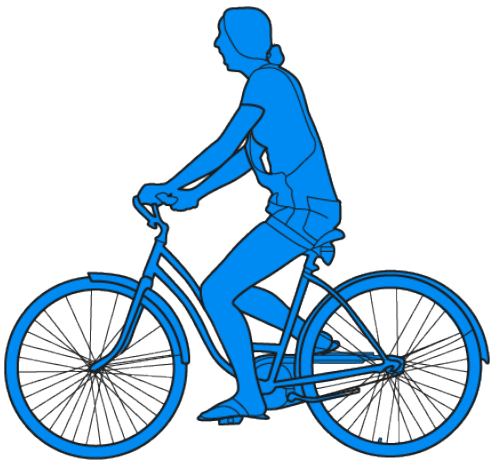

À propos des projets

Les projets soumis concerneront toutes innovations matérielles et/ou logicielles : équipement, objet connecté, applications, équipements ludo-sportifs,... pouvant être expérimentés lors de la pratique du sport.

Ils devront présenter un caractère innovant et faire appel aux technologies émergentes : technologies sans fil, réalité augmentée, mixte, virtuelle, Intelligence Artificielle, 5G, Blockchain...

Les projets pourront proposer une dimension numérique responsable visant à limiter l'empreinte carbone.

VOTRE PROJET DEVRA RÉPONDRE AUX THÉMATIQUES « LE SPORT POUR TOUS » ET « LE SPORT DANS LA VILLE »

Le Sport pour tous

Il s'agit de faciliter la pratique sportive près de chez soi et la rendre accessible à tous et à celles et ceux qui en sont éloignés :

- Viser toutes les catégories de sportifs : de l'amateur occasionnel à l'expert ;
- Toucher tous les publics plus éloignés de l'activité physique et sportive : les femmes, les familles, les séniors, personnes issues de quartiers dits sensibles, les personnes en situation de handicap...et mixer ces publics ;
- Démocratiser l'activité physique, non limitée aux équipements sportifs pas toujours accessibles ;
- Rapprocher le grand public des clubs sportifs.

Le produit / prototype pourra encourager la pratique du sport pour tous qu'elle que soit le niveau de sport de la personne ou de sa condition physique.

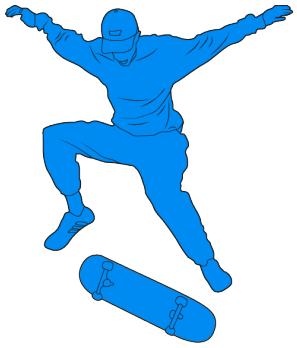

Le produit / prototype peut :

- Être un cas d'usage qui permet d'offrir des exercices physiques, un entrainement personnalisé, faire découvrir de nouvelles activités aux particuliers, aux établissements scolaires, aux salariés d'entreprises dans un objectif de sensibilisation au sport ;

- Offrir des opportunités sportives auprès de personnes en difficultés physiques issues de l'inclusion sociale ou aux seniors qui bénéficient du sport sur ordonnance ;

- Favoriser la mise en relation avec d'autres sportifs, avec le mouvement sportif (clubs, fédérations, associations) ;

- Faciliter les mobilités actives ;

- Permettre de soutenir la pratique et le développement de clubs et associations sportifs (par exemple : identifier de nouvelles pratiques ou de nouveaux lieux urbains, les recenser et les identifier par intérêt pour faciliter l'accès au sport, moderniser les relations clubs/adhérents).

Le Sport dans la ville

La ville est un formidable terrain de sport. Pour autant, elle pourrait offrir davantage d'opportunités. Espace propice à de nouvelles pratiques, à de nouvelles expérimentations, qui peuvent être facilitées par la technologie. On parle d'émergence de lieux connectés, facteurs d'attractivité pour la ville quand le numérique vient transformer l'expérience des pratiquants. Apparaissent aussi de nouveaux outils collaboratifs, quand les communautés de pratiquants viennent co-construire du contenu.

Le produit / prototype devra développer et permettre la pratique du sport en milieu urbain.

Le produit / prototype peut :

- Permettre et développer la pratique du sport dans n'importe quel lieu de la ville (rues de la ville, éléments d'aménagement urbain, parcs urbains, alentours des équipements sportifs, parcs d'activités/zones industrielles, ...), gamifier la ville et fédérer les sportifs de ces lieux. La solution pourra renforcer les liens entre réalité virtuelle appliquée au sport (défis, challenge...) et pratique physique (ex : phygital) ;

- Exploiter des jeux de données ou les données de l'open data au service du sport dans la ville ;

- Permettre l'interconnexion entre les clubs-associations sportives et les lieux de rencontres sportives (par exemple ce sont les événements sportifs des citadins ou associations sportives au cœur des villes pour les coureurs, cyclistes, marcheurs...).

À la clé

Un accompagnement.

- 3 projets lauréats recevront une bourse de 10 000 € en fonction des besoins financiers pour développer les prototypes et/ou permettre l'utilisation des solutions et produits auprès de clients, de partenaires pour offrir une visibilité et favoriser la mise sur le marché ;

- Les projets retenus pourront bénéficier d'un accompagnement, notamment par la mise en relation avec des partenaires d'industrialisation et les membres du jury ;

- Une expertise et un coaching technologique personnalisé seront apportés par les ingénieurs du CITC, acteur clé en matière d'Internet des Objets et d'Intelligence Ambiante, pour accompagner les candidats dans la construction de la candidature et au-delà dans le développement du projet ;

- Les projets retenus pourront bénéficier de mises en relation avec un organisme financier potentiel.

- Un terrain d'expérimentation.

Les porteurs de projets retenus pourront également bénéficier de :

- Une mise en visibilité des projets retenus pour promouvoir leur exposition durant la phase d'expérimentation auprès de prospects ou de partenaires, notamment la participation à Sport Unlimitech Lille avec présentation du projet devant les professionnels de la sportech ;

- Un accès à l'écosystème technologique avec son réseau national et européen par la mise à disposition de son cluster technologique du CITC afin de combler tout besoin technique et faire monter en compétence les porteurs;

- Un testing grandeur nature, sur des espaces ou équipements du territoire de la MEL, (sous réserve des autorisations administratives), la MEL fera ses meilleurs efforts pour favoriser une mise en relation avec les acteurs concernés, pour une accélération du développement du projet et retour d'expérience.

Les critères de sélection sont les suivants

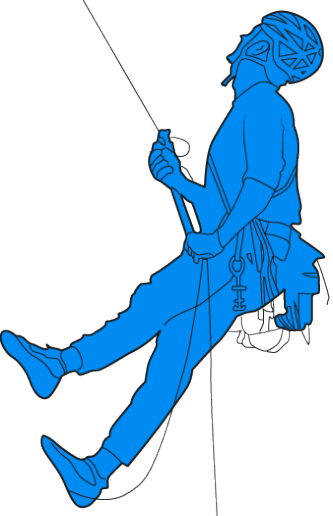

- Adéquation du projet au regard des deux thèmes précédemment énoncés
- Potentiel économique et commercial
- Pertinence du projet vis-à-vis de la technologie et des usages
- Faisabilité technique et maturité du projet
- Qualité et crédibilité de la proposition et des porteurs de projet
- Effet incitatif de l'accompagnement sollicité visant à amorcer ou amplifier le projet
- Vigilance sur la sécurité des données et respect de la vie privée des utilisateurs
- Si le porteur de projet principal est localisé en dehors de la Métropole Européenne de Lille, un partenariat avec un acteur de la MEL devra être établi.

Bonus : Démarche privilégiant le numérique responsable / limitant l'empreinte carbone

Le processus de sélection se déroulera de la manière suivante :

- Dépôt d'une manifestation d'intérêt ;
- Comité technique de pré-sélection fin juin ;
- Dépôt d'un dossier de candidature complet soumis à un comité de sélection (si présélection validée)
- Audition devant le comité de sélection

Le comité technique, composé des partenaires, est chargé de la pré-sélection des dossiers de manifestation d'intérêt reçus.

Cette pré-sélection sera opérée à partir du dossier de manifestation d'intérêt et retiendra les projets admissibles. Un comité de sélection, composé des partenaires impliqués dans l'appel à projets et élargi à tout autre expert que lesdits partenaires jugeront utile de solliciter (sites d'excellence, entreprises partenaires ...), sera chargé de la sélection finale pour définir les projets retenus. Les auditions devant le comité technique et de sélection s'effectueront dans le respect de confidentialité du projet, avec mention des représentants pour une éventuelle opposition en cas de conflit d'intérêt ou de concurrence. À l'issue des décisions finales du comité de sélection, les candidats sélectionnés recevront une notification favorable. Ceux dont le projet n'aura pas été sélectionné en seront directement informés par la MEL.

Calendrier

Lancement de l'appel à projets	31 mars 2022
Date limite de dépôt des candidatures	5 juin 2022
Comité de pré-selection sur la base du formulaire de manifestation d'intérêt	24 juin 2022
Date limite dépôt des dossiers complets	18 septembre 2022
Présentation devant comité de sélection	21 octobre 2022
Date de fin et annonce des lauréats	Novembre 2022
Lancement des testings et prototypes	fin d'année 2022

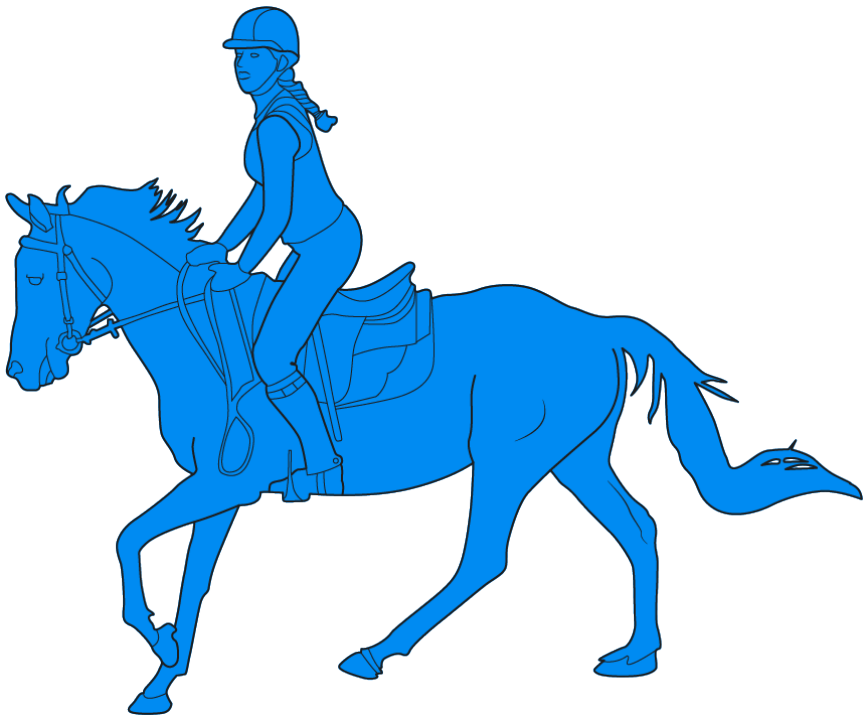

Modalités de participation

I -Dépôt du dossier de manifestation d'intérêt Pour candidater à l'appel à projets, un dossier de manifestation d'intérêt (3 pages maximum) est à envoyer en version PDF jusqu'au 5 juin 2022, exclusivement par mail à l'adresse suivante :

aapsport2022@lillemetropole.fr

Le dossier est disponible sur l'adresse de publication de l'appel à projet :
http://lillemetropole.fr
Un accusé de réception sera délivré pour attester de la prise en compte de la candidature.

II - Présélection

Les projets seront préselectionnés sur la base du dossier de de manifestation d'intérêt. Les projets retenus suite à cette présélection devront faire l'objet d'un dépôt de dossier de candidature complet.

III - Dépôt du dossier complet

Ce dossier reprendra l'ensemble des points suivants :

- Liste et CV des porteurs du projet et éventuels partenaires engagés dans le projet

Présentation de la/les structure(s) portant le projet. • Descriptif du projet avec données quantitatives et qualitatives sur le caractère innovant de/des usage(s) proposé(s). • Potentiel commercial et domaines d'application du projet. • Descriptif des conditions de réalisation et de mise en place du projet et/ou démonstrateur. • Calendrier de réalisation.
• Plan de financement global succinct.

Les candidats devront faire parvenir ce dossier en version PDF jusqu'au 18 septembre 2022 à l'adresse suivante :

aapsport2022@lillemetropole.fr

NB : Tout dossier incomplet à cette date butoir se verra refusé.

IV – Sélection

Les projets présélectionnés avec dossier complet déposé seront présentés par les porteurs de projets lors d'une audition, devant le comité de sélection en octobre (possible en visio-conférence pour les candidats hors de la Métropole). Une notification de sélection sera envoyée et sera formalisée par une contractualisation.

Contact organisation

Pour toute information sur l'Appel à Projets

MEL

Marion Delmotte - *Chargée de filière SPORT*.....mdelmotte@lillemetropole.fr

CITC

Corentin Duplouy - *Ingénieur R&D Chef de Projet*.....cduplouy@citc-eurarfid.com

Sandrine Deprez - *Chargée de communication*.....sdeprez@citc-eurarfid.com

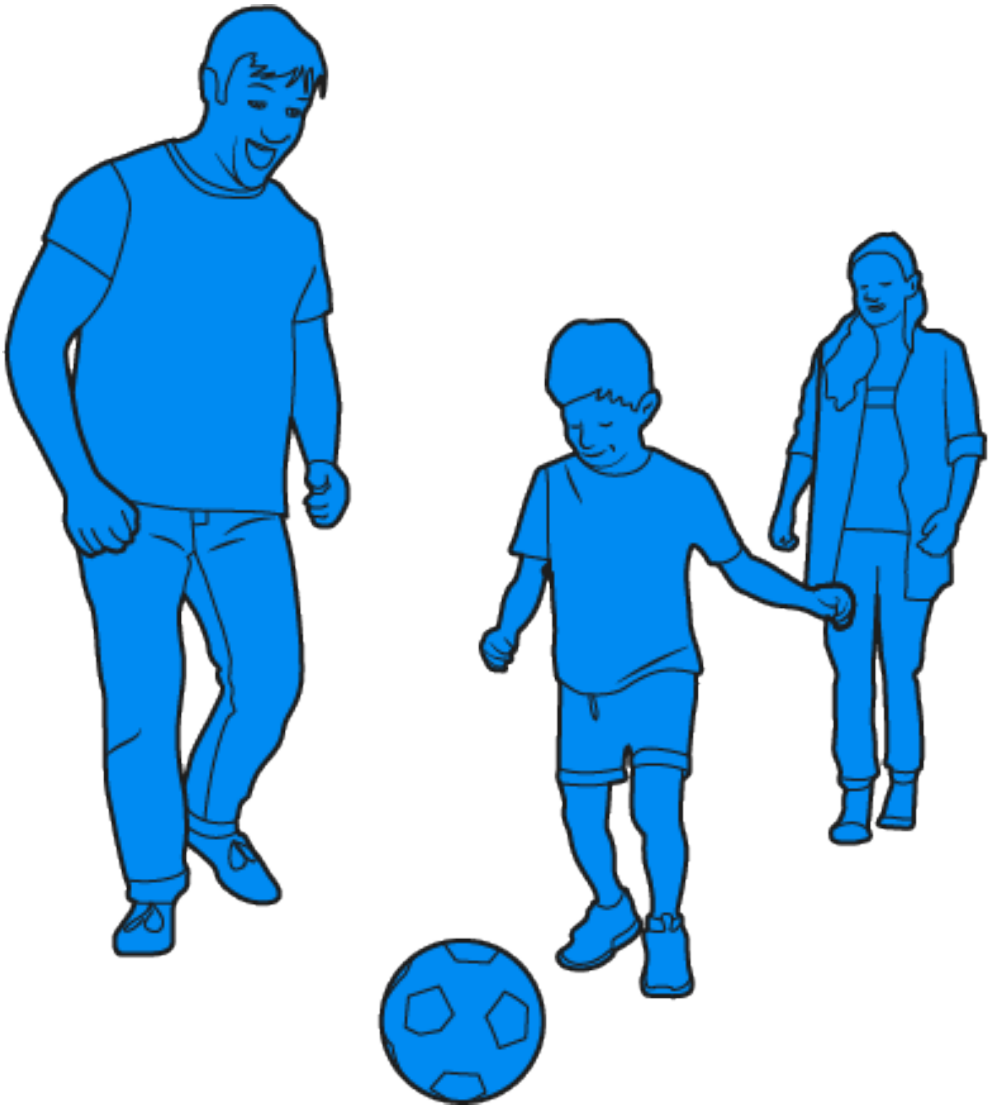

Cadre légal

Le fait de candidater à cet appel à projets implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent cahier des charges, accessible à tout moment durant la durée de l'appel à projet sur le site internet http://www.lillemetropole.fr ou sur demande auprès de la MEL par courrier à l'attention de Monsieur le Président, 2 boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 Lille Cedex. La MEL et ses partenaires se réservent le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de l'appel à projets. Ainsi, dans le cas de fraudes manifestes sous toutes ses formes, l'appel à projets peut être annulé ou invalidé. La MEL et ses partenaires se réservent également le droit d'écourter, prolonger, suspendre ou annuler l'appel à projets sans que cela ne donne lieu à une quelconque indemnité. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Propriété intellectuelle

Si le projet repose sur une innovation particulière, le candidat prendra toutes dispositions au titre de la protection de la propriété intellectuelle. En effet, les travaux réalisés par le candidat dans ce cadre demeurent sa propriété. Le candidat certifie qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle et, à défaut, qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet concerné. Il garantit la MEL et ses partenaires de toute réclamation quelle qu'elle soit en provenance de tout tiers concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet présenté, ainsi que de leurs conséquences financières, dont il déclare faire son affaire personnelle.

Confidentialité

Dans le cadre du présent Appel à Projets, les Candidats peuvent être amenés à divulguer des informations confidentielles. Les organisateurs et les membres du Jury s'engagent d'ores et déjà à traiter ces informations avec la plus grande précaution. Les informations reçues dans ce cadre ne peuvent pas être transmises directement ou indirectement à un tiers sans autorisation écrite du porteur de projet, à l'exception des informations qui, au jour de leur communication, sont tombées dans le domaine public ou dont la personne qui les a transmises a, sous sa propre responsabilité, explicitement et formellement indiqué qu'elles n'étaient pas confidentielles.

Le candidat pourra donc spécifier, dans le dossier de réponse, quels sont les éléments Confidentiels à l'usage exclusif du comité de sélection et de ses experts. La MEL et ses partenaires s'engagent à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par un candidat qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature. Cependant, le caractère confidentiel ne pourra être demandé par le porteur de projet sur l'ensemble du dossier. Chaque porteur de projet est seul juge de l'opportunité et des modalités d'une protection des Informations confidentielles par la revendication de tels droits. Néanmoins, dans le cadre de la communication associée à l'Appel à Projets, les organisateurs sont autorisés : À communiquer à la presse et à publier sur leur site, la dénomination sociale, le nom du dossier, le nom des Candidats ; À rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des Projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

Propriété des données et protection de la vie privée

Les données restent la propriété de leur communiquant. Les candidats s'engagent en participant à signer un accord de non-diffusion desdites données et de protection de la vie privée, dans le cas où les données ne seraient pas anonymes, ou comporteraient des informations personnelles, y compris en référence indirecte.

Droit à l'image – données personnelles

Chaque candidat autorise, à titre gratuit, les organisateurs, directement ou indirectement, à enregistrer et à exploiter son image sur tout support (photos, films, audio,) ainsi que ses présentations et soutenances du dossier. A cet effet les candidats autorisent les organisateurs, pendant 2 (deux) ans à compter du dépôt du dossier, à représenter, à reproduire, à diffuser, à exploiter, l'image du candidat (telle que précisée ci-dessus), en tout ou partie, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des organisateurs ou tout tiers autorisé par eux, dans le monde entier, par voie de presse, écrite, radio, télévisuelle, informatique, sur tous supports et tous formats, et plus généralement par tous modes et procédés techniques connus ou à venir, et quelques soient les secteurs de diffusion, notamment dans le cadre des communications associées à l'organisation, de l'information et la promotion de l'appel à projets.